

Approuvé ces fixations et le mode d'avances à faire.

Papeete, le 30 mai 1862.

Le Commandant Commissaire Impérial,

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

---

**NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.**

---

N° 161. — Par dépêche ministérielle, en date du 15 octobre 1861 (2<sup>e</sup> direction : 4<sup>e</sup> bureau, 1<sup>re</sup> section), M. le capitaine d'artillerie de la Marine Chauvé, a été désigné pour remplacer à Taïti, M. Lombardeau, capitaine de la même armée, f. f. de directeur à Papeete.

N° 162. — Par dépêche ministérielle, en date du 18 janvier 1862 (2<sup>e</sup> direction : 4<sup>e</sup> bureau, 2<sup>e</sup> section), M. le capitaine du génie, Thouroude, a été nommé à la 4<sup>re</sup> classe de son grade.

Par la même dépêche, M. le garde de 2<sup>e</sup> classe du génie, Trézé, a été désigné pour remplacer à la chefferie de Taïti, M. Duval, garde de 1<sup>re</sup> classe, rentré en France.

N° 163. — Par décret impérial, en date du 18 janvier 1862, monsieur Armand (Antoine-Nicolas-Léon), a été promu au grade d'aide-commissaire de la Marine, pour prendre rang du 21 juin 1861 (dépêche notifiative du 21 février 1861).

N° 164. — Par dépêche ministérielle, en date du 24 février 1862 (4<sup>e</sup> direction : 4<sup>e</sup> bureau, n° 26), MM. Lorcet, commis et Dumesnil, écrivain de la Marine, ont été désignés pour continuer leurs services à Taïti.

N° 165. — Par ordonnance rendue le 13 mai 1862, par la Reine des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire Impérial, ont été nommés :

L'indien Mauiui, juge des districts de Teaharoa et de Teavaro;

L'indien Fara, cavalier d'escorte;

Les indiens Fahia, Poherui et Puru, mutois imiroas du district de Punaauia;

L'indien Taae, mutoi du poste de Taravae;

L'indien Pihareva, mutoi imiroa du district de Pueu;

Les indiens Maivave, Topa, Iria, Avaieino, Moeino, Ote, Taiore et Taata, mutois imiroas du district de Papeari.